

- L'autorité Environnementale signale qu'une partie du secteur "Pont de l'Yerres - Orangerie" se situe partiellement en zone orange du PPRI. Le plan masse fourni dans le dossier indique également qu'une construction accueillant du logement sera réalisée en zone orange.

Or, ce plan masse indique également que la cote la plus basse du niveau habitable de cette construction est inférieure à la cote des PHEC (1 m au-dessous). Ce qui doit être clarifié pour respecter le règlement de la zone orange du PPRI.

Réponse du maître d'ouvrage sur les observations du commissaire enquêteur

L'EPA ORSA travaille en collaboration avec le Syage (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) qui est en charge du réseau d'eaux usées. Le projet de raccordement a été réalisé avec les équipes du Syage afin d'assurer le bon fonctionnement de l'assainissement des eaux usées.

Les remarques de l'ONEMA ont été communiquées à l'EPA ORSA lors de la 1ère demande de compléments formulées par la police de l'eau, et la maîtrise d'ouvrage a répondu en septembre 2016. Le dossier présenté à l'enquête publique prenait en compte ces compléments (voir note complémentaire de septembre 2016 jointe en annexe).

Les remarques de l'autorité environnementale ont également fait l'objet d'un mémoire en réponse joint annexe.

Toutes les constructions réalisées dans le cadre de la ZAC sont soumises à la réglementation PPRI. Leur conformité est vérifiée dans le cadre de l'instruction des permis de construire.

Vous trouverez ci-après les copies intégrales des observations relatives à l'objet de cette enquête publique, consignées sur les 3 registres.

Je vous remercie pour les réponses et les précisions que vous voudrez bien m'apporter dans votre mémoire en réponse, en suite aux questions ci-dessus.

Remis en mains propres et commenté, à :

L'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA),

Madame Céline CHASSE,

Responsable Infrastructures

Direction de l'Aménagement

2, Avenue Jean Jaurès,

94 600 CHOISY-LE-ROI

Pringy le 02 août 2017

Michel CERISIER

Commissaire enquêteur

EPA ORSA

Mme Céline CHASSE

- Registre d'enquête (extraits).

19/06/2017
 1^{er} permanence de commissaire enquêteur
 de 09h00 à 12h00 ~~_____~~

Passage de 2 personnes, membre d'un
 collectif, pour demande de renseignements
 20/06/17 Néant. ~~_____~~

21/06/17 Néant ~~_____~~

22/06/17 Néant ~~_____~~

23/06/17 Néant ~~_____~~

24/06/17
 2^e permanence de commissaire enquêteur de
 9h à 12h00

26/06/2017 2^{es} Permanence de commissaire
 enquêteur de 09h à 12h00 ~~_____~~

Reçu 1 personne membre d'un collectif
 pour renseignements

30/06/2017 2^{es} permanence de commissaire
 enquêteur de 15h00 à 18h00 ~~_____~~

Remarques de Martine MARIN 23 rue de PARIS
 94190 Villeneuve St Georges

Lorsque vous parlez aux travaux pour le parking
 extérieur plus au bas du site, il y a de
 plus en plus de gens qui sur les chantiers
 arrivent (notamment les caves)
 Le pompage de ceux et leur rajout dans

MC

2
 La scène où l'homme semble une
 aberration qui s'aura coûteuse
 par la suite (et qui passera ?)

L'ami négant de la place du
 L'ami doit laisser supposant
 d'usage pour qu'il fait une
 "livraison" place avec les lieux
 pour se rencontrer. Il y a
 au vu des graphiques présentes dans
 les documents deux choses
 qui ne vont pas : 1) Trop de bâtiments
 (les bâtiments à gauche sont nouveaux
 car ils ont remplacé l'ancien aucun
 bâtiment d'usage laissé un espace
 trop important pour la place proprement
 dite

2) les bâtiments sont modernes et
 voisinent avec des bâtiments du 17^e,
 18^e 19^e et début 20^e siècle. Il
 faut donc que des éléments architecturaux
 rappellent les époques et ne soient
 pas des blocs de béton qui vont
 donner l'impression d'irrégularité de
 cet espace.

Je lui le revoir le projet de
 la place du L'ami avec les
 riverains et de la conseil à l'usage
 du centre ville.

Construit

Michel Cerisier

le 12 fev. 2017 5 - Permanence de Communes 17
 enquête de Melun c. etc.

- Visite de M. HUOT
 M. GINERDE?

Visite de M. Daniel HENRI l'adj. de
 le conven.

le 22 fev. 2017 6 - Permanence de C. 15

Madame Michelle GASSET 18 rue Henri Leduc VSG

Un gros problème de Villeneuve est la pollution
 atmosphérique liée à la circulation routière et
 sonore (voie ferrée et avions).

- Les abords de la RN6 sont particulièrement
 pollués et la majeure partie des nouveaux bâtiments
 de la ZAC sera en bordure directe de cette route (Médiatix &
 Flots Carnat 1, 2 et 3). L'accroissement de la population
 augmentera la circulation donc la pollution routière
 (polluants et bruit).

- Quelle sera la topologie de la gare routière?
 Dans un projet précédent elle devait simple
 arrêt (Terminus, tête de ligne) en Rez-de-Chaussée
 des immeubles.

- Un nouveau groupe scolaire est-il prévu?
 Si oui, où? en zone de pollution routière? de bruit?
 (avions)?

- Du point de vue environnement, dans le sens
 commoalités liées à un centre ville, le foyer Casteau
 remplacé en grande partie par un équipement au pont
 de l'Yverres très excentré est une aberration.

- Que deviendra le central téléphonique (SAMU,
 police, hôpital, ...)? A quel coût s'il est déplacé?

M. Gasset
 M

Courrier de 5 pages déposé par M. Jean GIMENEZ 36 rue de Balzac Villeneuve-Saint-Georges.

1 -LES FAITS

Le rouleau compresseur de l'opération « **Main-basse sur la ville** » poursuit sa route opportunément, allègrement, mobilisant de nombreux experts, intermédiaires ou auxiliaires. Pour certains c'est du bénéfique, pour d'autres essentiellement ou virtuellement, du travail. Dans l'ensemble pour tous, c'est sans grande conséquence, nécessité véritable de convaincre et surtout de maîtriser, assumer toutes les conséquences réelles, et leurs coûts dans le temps. Il y a derrière les apparences les déclamations, garanties de bons et loyaux services, ou conformités affichées, la certitude que **l'Avenir paiera**. Qu'il pourra. Comme toujours. Comme s'il était le vrai ordonnateur. Pourquoi et comment alors le contredire?

Face à ces dérives, le citoyen n'existe pas ou plus : ses intérêts, son espace, son confort, sa santé... peuvent être invoqués, trahis, bradés, impunément, outrancièrement. La planète entière est là pour le confirmer. Jusqu'à quand ?

Ici même, une hideuse et vaste entreprise d'urbanisation forcée, dirigée, a pu prospérer, présentée comme une magnifique prouesse, réjouissante, alléchante, aisément... comme souvent. De façon inéluctable. C'est quand même l'objet de mon propos, encore une fois hors sujet, et vilain témoignage. Il aura quand même le mérite d'exister quelque part et d'attester qu'existent des responsables dont je tairai les noms, mais que je n'ai surtout pas accompagné dans leurs misérables petits calculs et délires.

Les électeurs éclairés ou demandant à l'être savent et mesurent que c'est, démocratiquement, surtout, que c'était surtout **l'Opération : « ne pas déranger »**... Même si elle fait l'objet d'une multitude de vertueuses « enquêtes publiques ».

2- LE FOND

L'opération est d'autant plus réussie qu'il n'apparaît nulle part, qu'elle s'édifie, sous la haute autorité et la grande bienveillance des nouveaux représentants, hallucinés, réjouis, ravis, de la classe ouvrière et des « damnés de la Terre », qu'ils prétendent toujours représenter vigoureusement, jalousement : à savoir qu'un mécontent ou simple contradicteur... ne peut être ici qu'un fasciste qui opprime ou menace la place, tant elle doit être bonne à conserver. Ici, vertueusement, on enterre, on entasse, on recycle la misère. Comme elle ne fait que progresser, proliférer, il faut bien, faute de mieux, des fossoyeurs habiles, honorables, zélés, ayant de bons antécédents pour l'accueillir, la parquer, si possible, la camoufler. D'ailleurs un vrai bidonville nouveau vient de s'installer et jette ses pauvres déchets directement à la Seine.

Avec dévouement, et bonne conscience dans l'apathie et l'impuissance générale ou généralisée, se poursuit donc innocemment, sans la moindre inquiétude, ce que j'ose appeler, une fructueuse escroquerie, qui consiste à vendre au rabais avec beaucoup de zèle une misérable soupe immobilière, populaire, avec la bénédiction de toutes les autorités, particulièrement intéressées pour de multiples raisons dans ce succès à grande envergure si réjouissant.

8

Il est loin le temps où Francesco ROSSI dénonçait dans son film culte, la rapacité et la cupidité désastreuse, et criminelle dans l'immobilier des années soixante en Italie...où des édiles communistes exemplaires avaient encore le beau rôle.

« **Main basse sur la ville** » jouissait alors de toutes les ferveurs communistes et illustrait partout leur propagande, facilitait leur ascension. Quel écho aujourd'hui ! dans les quartiers si l'on avait pu en faire de même, préalablement... et quel pied de nez à ceux qui s'illustrent sans vergogne fort opportunément en continueurs attirés, pédigrées, en s'attribuant avantageusement un rôle et un titre, qu'ils ne cessent avec évidence, d'usurper ou d'oublier, depuis longtemps.

Cette opération doublée d'une si flagrante inversion de rôle pour endosser aussi effrontément de si funestes et catastrophiques responsabilités n'est sûrement pas un cas isolé ou limité à la ville ou au domaine. Toutefois, Villeneuve Saint Georges, classée dernière et sinistrée en tout, de manière inquiétante au palmarès du département, fait figure de record, dans la constance et l'incompétence d'autant plus, il n'est pas inutile de le rappeler et de le faire savoir, que ce sont intégralement les mêmes qui la dirigent, avec vaillance et grande publicité, depuis plus de 30 ans en se distribuant avantageusement tous les postes possibles. Comment pouvoir, devoir, leur faire confiance ?

Ils ont donc accompagné et conduit, pour ne pas dire favorisé, le déclin de cette ville, tenue étroitement en otage, par le jeu des alliances coutumières entre apparatchiks. Habiles comédiens talentueux, flagorneurs de grand chemin, mais profondément toxiques car, pas seulement d'opérette : le résultat se mesure, saute aux yeux pour ceux qui ont connu la ville ou son histoire. Il est vrai qu'ils sont de moins en moins nombreux et que beaucoup ont réussi à fuir pour se mettre à l'abri... Au moins ils ne dérangeront pas l'enquête on n'ira jamais demander leurs avis. Tout est bien organisé ou s'organise tout seul...

Une ville qu'on a laissé gangrener en peu de temps. Sciemment, mécaniquement, et cupidement entre le marteau et l'enclume... Car, Madame le Maire en a fait « **l'aveu** », en pleine réunion publique, encore dernièrement en reconnaissant que le site voué à la rentabilisation présentait des difficultés d'aménagement, parce que, Villeneuve... jadis cité florissante comprise, entre la Seine et le chemin de fer... était, fulgurante révélation, en fait, « un vrai goulot d'étranglement » ! Chercher l'excuse... Révéler sa bêtise et « vendre la mèche ».

C'est donc bien en connaissance de cause qu'ils ont choisi maintenant le parti de bétonner systématiquement, avantageusement au mépris des populations présentes et futures que l'on continue criminellement d'entasser et d'asphyxier copieusement (des chiffres : de 1994 à 2006 : construction : 18 logements/an ; le PLH de 2013 valable sur 6 ans, prévoit, frénésie soudaine : 260 /an ; alors qu'on n'en aurai demandé que 200 !..). La belle affaire, à grands renforts seulement de propagande pure, uniquement, sans aucun autre traitement profond, conséquent ou notable amélioration, pourquoi pas, l'Avenir assumera ! Tout cela, dans le but de rendre service sans doute, mais à qui surtout ? On comprend pourquoi l'on a tant de fois refusé, l'enquête épidémiologique sur les pollutions si souvent demandée par précaution, par les uns ou les autres. Trop chère sans doute ou trop compliquée, certainement trop compromettante : circulez, il n'y a rien à voir, surtout ici ! ou tout est sain...

Ainsi donc la méthode est connue. Elle est très efficace. Il suffit de planifier et de bien programmer, irriguer de promesses : voir le dernier résultat sur le pont : la hideuse construction sortie de terre par

nc 2

enchantement avec succès et accès, vue plongeante à quelques mètres seulement, pour les derniers arrivants, sur la pollution intense de la nationale N°6, constamment engorgée... Et dont le rez de chaussée, en zone inondable, sera converti curieusement en médiathèque... Cadeau. Empoisonné quand même.

Hâtive et criminelle construction des logements sociaux (chiffres trafic 2008 : plus de 6 Millions de véhicules/an, + 200 000 trains/an...) au confluent de tous les handicaps, toutes les pollutions et toutes les nuisances. Cette verrue qui encombre l'horizon, défigure le paysage, l'équilibre, la perspective, œuvre du temps.

L'appât de la médiathèque, future cerise sur le gâteau, en sous-sol, enclavée ne rachètera pas le massacre, même en usant de grosses ficelles avec renfort de beaucoup de propagande, car, sans facilité d'accès et de parking, dans ces conditions, elle perd de sa vocation et de son attrait.

3- LA FORME

Je joins copie des arguments détaillés, dans les remarques adressées le 30 Juin 2011, le 5 Juillet 2013, et autres enquêtes publiques. (pièces jointes 6 pages) que j'adresserai aussi aux Ministres concernés.

Prémonitoirement, j'y dénonce avec peut être pas assez de vigueur, une opération qui pourrait être insincère, mensongère, par le non traitement des nuisances et surtout leur accumulation, leur accentuation. Ce type d'orientation typiquement pernicieuse, de camouflage ou montage intéressé à déjà existé dans les annales de la commune, coutumière d'arrangements salvateurs (entre l'hôpital et le marché central par exemple pour absorber des locaux inusités).

Tout ce qui s'est passé depuis, malgré les multiples réserves ou avertissements, de la part de vos et de nos prédécesseurs, préfigure l'envergure d'une immense imposture, désastreuse pour tout notre environnement, même si l'on discerne moins les complicités mises en œuvre sous l'inutile accumulation et l'abondance des documents copieusement produits ou émis dans une entreprise aussi complexe car, justement paradoxalement, ce saucissonnage accable d'impuissance et favorise toujours opportunément de tels desseins.

Votre enquête toute légitime et pertinente sans doute, afférente aux problèmes de l'eau, subira le même sort...des milliers de pages, documents, études savantes, abondantes, dossiers sur des dizaines de centimètres d'épaisseur...jetés en pâture à un public qui n'en veut pas, qui ne se dérangera pas, pire encore, autant que la trentaine d'élus majoritaires, appointés pourtant, chargés de l'adopter.

Qui s'en inquiètera ? Comme pour les précédentes enquêtes, qui aura fait l'effort et le parcours nécessaire?

Ainsi dans l'inutilité, se fabrique une unanimité et une médiocrité fort déconcertante et coûteuses dont nous voyons amplement et suffisamment les résultats, étalés dans l'espace et dans le temps.

A travers cette dernière enquête, par ce dossier, j'aimerais attirer votre attention, ainsi que celle d'autres éventuels destinataires, afin, si possible, bouteille à la mer, de faire connaître notre détresse



12

et notre indignation face à un tel gâchis, organisé, avalisé, où l'extrême impuissance est désastreuse et criminelle.

Même si l'on sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions, il faut venir le voir, le rendre plus près.

L'URGENCE

Les jeux sont faits. Les preuves et les dégâts sont suffisamment accablants et significatifs:

. Le fameux rond-point conçu pour « fluidifier » les encombrements du carrefour, au franchissement de la Seine, ne sera qu'une douloureuse escroquerie, car, il remplace un projet meilleur, objet d'études coûteuses, mais pas pour tout le monde, envisagé pendant plus de 30 ans. C'est donc bien tardivement qu'est vendue cette piteuse solution (malgré engagement pris de défaire si résultats non satisfaisants, en contradiction totale avec la loi en la matière). Ceci frauduleusement, car il n'est pas avoué, pieux mensonge, que les emprises conservées pour la déviation sont définitivement supprimées depuis 2013 dans le SDRIF, rendant impossible la solution désespérément attendue alors que Madame le Maire était conseillère régionale, et présidente de l'association pour la déviation de la RN 6.

Il y a donc manipulations. Souvent grossières dans tous les domaines : ainsi il est habituel que les réunions du conseil municipal se déroulent, soit disant par respect des lois en matière d'accessibilité PMR, dans une salle lointaine, au bout de la ville où personne ne va. Les tenues sont quasiment confidentielles, ce qui met à l'abri du ridicule, mais ne facilite pas l'éclosion ou l'exercice de la démocratie. L'ancienne salle sert plutôt seulement pour les grandes messes à grands renforts de militants, organisées, pour l'édification des masses comme il se doit. ..

L'on ne peut passer sous silence le succès de l'opération précédente, la lamentable construction de « l'école des poètes » qui s'est soldée par plus de 4 millions d'Euros de pertes, puisqu'il a fallu la détruire. Depuis donc on n'en parle plus, silence complet et ainsi de suite...Circulez, il n'y a rien à voir ou à savoir.

Affaire gênante : le 12 Juillet dernier le Conseil d'Etat à condamné l'Etat au sujet du non-respect des directives européennes concernant la concentration dans l'air du dioxyde d'azote et des particules fines. Ceci suite à un recours des Amis de la Terre Paris.

Le Ministre de la transition écologique a jusqu'au 31 Mars 2018 pour agir.

Cette décision est d'autant plus importante qu'à Villeneuve ces 2 polluants sont présents dans l'air dans des teneurs supérieures aux valeurs-limites. Sont particulièrement concernés les habitants des logements à construire, dans le cadre de la ZAC du centre-ville, et ceux de la luxueuse médiathèque évoquée plus haut.

Pour l'ensemble de ces raisons j'ai la conviction que ce projet mal conçu est nuisible, toxique, comme ceux qui se sont empressés de se l'approprier pour le vendre, sans partir des véritables besoins, des inconvénients, des nuisances, des désordres, des retards en tous genres, que subissent les habitants déjà lourdement sacrifiés par ceux qui ont été en charge de les représenter et les défendre. Il est

4

12

13

donc néfaste de sacrifier notre présent avec eux, en invoquant le futur qu'ils ont déjà fabriqué et cavalièrement vendu.

Entretenir, assainir, embellir en maîtrisant et non continuer la fuite en avant.

Pourquoi et comment, c'est parce que cela surtout, n'apparaîtra jamais dans les documents des ministères et des études soit disant techniques, je ne crois pas que la technique seule détienne le pouvoir de mettre un terme aux délires des hommes. Mon avis sur ce projet est donc défavorable par ce dossier ainsi constitué à l'occasion de cette dernière enquête publique. Je m'efforcerais donc à le redire et le faire savoir.

Il est temps sans aucune acrimonie de se montrer lucide. Et d'inviter à l'être davantage pour déjouer l'ignominieuse entreprise

Villeneuve Saint Georges le 29² Juillet 2017

Je dis
22 juillet




Jean Gimenez 36 rue de Balzac – 949190- tel 06 32 09 64 34- jean_gimenez@neuf.fr

12c

5

Courrier de 2 pages déposé par M. Pâris HASHANI 41 Avenue de Valenton Villeneuve-Saint-Georges.

M. Pâris HASHANI,
1^{er} étage – 41 Avenue de Valenton,
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Objet : une enquête publique dite eau,
dans les limites du périmètre du centre-ville.

Le 22 juillet 2017.

M. le commissaire enquêteur **CERISIER**,

Nous nous permettrons de reprendre textuellement les principales observations des plus pertinentes en soi émises par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) concernant le volet « milieu aquatique » de ce dossier de demande d'autorisation unique « IOTA » qui sont les suivantes :

« Le dossier souffre de manques importants au niveau de l'état initial :

- caractérisation des secteurs écologiquement intéressants en Seine, situés à l'aval des points de rejet des eaux d'exhaure en phase chantier (zones de berges noyées en pente douce, herbiers, plages minérales, frayères, zones de croissance...).

- configuration actuelle des berges de l'Yerres devant être aménagées (faune et flore, morphologie, dysfonctionnements éventuels, contraintes érosives...).

- précisions quant à la présence de zones humides, notamment pour ce qui concerne leur éventuelle existence au niveau des 1 200m2 supplémentaires de zone inondable soustraits à l'expansion des crues.

Certains principes de travaux réclament également un niveau de précision bien supérieur :

- les importants volumes et flux d'eaux d'exhaure en chantier seront-ils scindés en plusieurs rejets, comment seront-ils implantés (proches de la berge?)... ?

- quels seront les dispositifs de gestion de ces eaux d'exhaure (caractéristiques, niveaux de performance attendus...) ?

- quels principes de préservation seront associés à la réalisation des travaux en berges de l'Yerres (période d'intervention, protection contre les dépôts de matières fines...) ?

Il en va de même pour certains aménagements en eux-mêmes :

- la description du résultat attendu de l'aménagement des berges de l'Yerres est très laconique, se limitant à des principes généraux. Le choix des techniques de protection (minéral, végétal, mixte) ne semble pas avoir été fait, de même que la justification des dysfonctionnement appelant un aménagement de berge n'est pas fournie : y a-t-il des phénomènes d'érosion problématiques, où sont-ils situés (...) ?

- il est donc indispensable que les informations fondamentales soient apportées : pentes des berges après travaux, granulométrie mise en place, type de technique de protection de berge (...).

Enfin on regrettera que trop peu d'éléments de suivi soient avancés dans le dossier, aussi bien pour ce qui concerne l'impact potentiel des rejets d'eaux d'exhaure sur l'écosystème qu'à propos du devenir du secteur de berge après aménagement (stabilité, recolonisation, répercussions des aménagements...).

L'élaboration d'un programme de surveillance des impacts du projet sur la Seine, l'Yerres et les milieux associés, à faire valider par la police de l'eau, paraît nécessaire. »

Nous vous remercions vivement pour le dialogue que vous avez accepté de mettre avec les citoyens de notre commune sans a priori et avec bienveillance.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'accepter, M. le commissaire enquêteur **CERISIER**, nos cordiales salutations.

LA FORTE SENSIBILITE

Le sous-sol de la commune contient des vestiges révélateurs l'importance de la commune et de son attrait passé. Les élus locaux n'apparaissent pas s'intéresser à cette situation.

Dans le cadre du projet de ZAC du centre-ville (1), le service archéologique du conseil départemental vient d'établir un diagnostic sur plusieurs parcelles de terrains situées près du pont d'Yerres.

Cet endroit comprend la place Saint Georges, est devenu célèbre depuis que la municipalité a autorisé la démolition de 4 immeubles situés entre la rivière et la rue de Crosne, alors que 3 d'entre eux présentaient un certain cachet architectural.

Mme **MORO**, conseillère municipale déléguée au patrimoine, n'a jamais condamné cette volonté affichée d'éliminer toute trace du passé. L'intérêt des promoteurs immobiliers avant tout...

Le service archéologique a effectué différentes recherches sur les parcelles situées au N°2 de la rue de Paris et aux N°2 bis et 4 de la rue de Crosne. L'intervention n'a aucun lien avec le risque inondation (2) défini par le PPRI de la Seine. De même, elle est indépendante de l'opération immobilière dite de la confluence, comprenant une partie du quartier de Belleplace et la Grille (3). Elle n'a aucun lien avec les actions de l'EPT GORSB (4). L'endroit est toutefois soumis aux servitudes de l'AVAP (5).

Les recherches se sont déroulées le 12 septembre dernier, sur une surface de 1 044m². Elles ont fait l'objet d'un rapport qui a été communiqué à Mme le maire et à Mme **MORO**. Elles sont liées à la découverte ancienne, dans la commune, de vestiges allant de la protohistoire jusqu'à l'époque moderne.

Ce qui, il y a quelques années, justifiait la création d'un musée local, projet aujourd'hui abandonné. On sait d'ailleurs que Mme **MORO** et M. **KNOPFER**, maire adjoint délégué à l'urbanisme, refusent que le « musée » (6) de la RATP s'installe définitivement à Villeneuve Triage (7), au voisinage de la station SNCF (8). La spéculation immobilière avant tout.

AVAP : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,
DC2I : dispositif coordonné d'intervention immobilière,
EPA ORSA : Etablissement Public Administratif Orly Rungis Seine Amont,
EPT GORSB : Etablissement Public Territorial Grand Orly Rungis Seine Bièvre,
INRAP : Institut National de Recherches en Archéologie Préventive.
NGF : niveau général de France,
ORI : opération de restauration immobilière,
PPRI : plan de prévention du risque inondation,
PPRMT : plan de prévention du risque mouvement de terrains,
RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens,
SNCF : Société Nationale de Chemins de fer Français,
ZAC : zone d'aménagement concerté.

Il faut remarquer que Mme de **FICQUELMONT**, seule conseillère municipale domiciliée dans le cœur historique de la commune, n'est pas intervenue. Sans justifier de son attitude.

Dans le contenu de son rapport, le service archéologique explique que la présence de bâtiments (hors ceux qui ont été détruits) n'a pas permis d'effectuer des ouvertures de sol (des tranchées). Ses responsables ont toutefois constaté que la

LA TOILE 31-12-16 (1/3)

M

LA FORTE SENSIBILITE

Le sous-sol de la commune contient des vestiges révélateurs l'importance de la commune et de son attrait passé. Les élus locaux n'apparaissent pas s'intéresser à cette situation.

Dans le cadre du projet de ZAC du centre-ville (1), le service archéologique du conseil départemental vient d'établir un diagnostic sur plusieurs parcelles de terrains situées près du pont d'Yerres.

Cet endroit comprend la place Saint Georges, est devenu célèbre depuis que la municipalité a autorisé la démolition de 4 immeubles situés entre la rivière et la rue de Crosne, alors que 3 d'entre eux présentaient un certain cachet architectural.

Mme **MORO**, conseillère municipale déléguée au patrimoine, n'a jamais condamné cette volonté affichée d'éliminer toute trace du passé. L'intérêt des promoteurs immobiliers avant tout...

Le service archéologique a effectué différentes recherches sur les parcelles situées au N°2 de la rue de Paris et aux N°2 bis et 4 de la rue de Crosne. L'intervention n'a aucun lien avec le risque inondation (2) défini par le PPRI de la Seine. De même, elle est indépendante de l'opération immobilière dite de la confluence, comprenant une partie du quartier de Belleplacé et la Grille (3). Elle n'a aucun lien avec les actions de l'EPT GORSB (4). L'endroit est toutefois soumis aux servitudes de l'AVAP (5).

Les recherches se sont déroulées le 12 septembre dernier, sur une surface de 1 044m². Elles ont fait l'objet d'un rapport qui a été communiqué à Mme le **maire** et à Mme **MORO**. Elles sont liées à la découverte ancienne, dans la commune, de vestiges allant de la protohistoire jusqu'à l'époque moderne.

Ce qui, il y a quelques années, justifiait la création d'un musée local, projet aujourd'hui abandonné. On sait d'ailleurs que Mme **MORO** et M. **KNOPFER**, maire adjoint délégué à l'urbanisme, refusent que le « musée » (6) de la RATP s'installe définitivement à Villeneuve Triage (7), au voisinage de la station SNCF (8). La spéculation immobilière avant tout.

AVAP : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,
DC2I : dispositif coordonné d'intervention immobilière,
EPA ORSA : Etablissement Public Administratif Orly Rungis Seine Amont,
EPT GORSB : Etablissement Public Territorial Grand Orly Rungis Seine Bièvre,
INRAP : Institut National de Recherches en Archéologie Préventive.
NGF : niveau général de France,
ORI : opération de restauration immobilière,
PPRI : plan de prévention du risque inondation,
PPRMT : plan de prévention du risque mouvement de terrains,
RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens,
SNCF : Société Nationale de Chemins de fer Français,
ZAC : zone d'aménagement concerté.

Il faut remarquer que Mme de **FICQUELMONT**, seule conseillère municipale domiciliée dans le cœur historique de la commune, n'est pas intervenue. Sans justifier de son attitude.

Dans le contenu de son rapport, le service archéologique explique que la présence de bâtiments (hors ceux qui ont été détruits) n'a pas permis d'effectuer des ouvertures de sol (des tranchées). Ses responsables ont toutefois constaté que la

LA TOILE 31-12-16 (1/3)

M

maire de vouloir raser plusieurs ensembles historiques, comme l'immeuble qui abritait le laboratoire de la clinique Boyer. L'**Architecte des Bâtiments de France** est qualifié d'interlocuteur privilégié. Surtout qu'il exprime des avis favorables aux démolitions.

L'EPA tient compte de la possibilité de découvrir des vestiges archéologiques. Il insiste sur le fait que le quartier ne comporte aucun logement social. Et ceux de la médiathèque ?

Il désigne cette partie de la commune comme une poche de précarité aiguë. Et aussi que l'activité économique est soutenue. Sauf que le fleuriste (avenue des Fusillés), le restaurant portugais (place Saint Georges) et un marchand de vêtements (38 rue de Paris) viennent de fermer définitivement leurs portes. M. **DAVIDE**, conseiller municipal délégué au commerce, ne s'est jamais prononcé à ce sujet. Pourquoi ?

Aucune étude n'est présentée quant à la redynamisation de ce quartier. De plus, les travaux de construction d'un rond-point devant la gare SNCF (10) et le transfert des arrêts des lignes d'autobus vont encore diminuer son attractivité commerciale.

L'habitat est qualifié de PPI, c'est à dire que le parc existant ne répond pas aux normes de confort de l'habitat moderne, et constitue un gouffre énergétique. Avec un impact sur la santé. L'EPA ORSA ne rappelle pas qu'à ce sujet, le projet de PRSE 3 (11) évoque largement cette situation.

Dans le domaine des transports, M. **FAVIER** explique que l'offre est attractive. Par de tels propos, il révèle qu'il n'emprunte ni le RER D (12), ni les lignes Transdev (notamment la J et la K). Il admet toutefois qu'il existe des difficultés de circulation pour les autobus. A quand l'installation de dispositifs permettant

d'obtenir la priorité aux carrefours ?

Il regrette que sur la RN 6 (13), une piste cyclable ne soit pas aménagée entre le pont Wilson (14) et le quartier de la Grille (15). Ceci pour faciliter l'accès en mode doux de la gare.

L'établissement public explique qu'entre 10 h et 18 h, le centre-ville est fortement sollicité au niveau du stationnement. On ne peut que constater l'ignorance de ses responsables, car les difficultés se développent surtout en soirée, lorsque certains automobilistes se garent au milieu des rues, interdisant tout passage !

L'EPA prétend que les conditions de circulation vont s'améliorer, ceci malgré un nombre quotidien de 8 000 véhicules supplémentaires, du fait de l'apport de population nouvelle. Valeur à laquelle il faut ajouter 4 800 véhicules/jour, en raison de la construction du giratoire. Avec concomitamment une évolution des nuisances sonores (16) et la pollution de l'air (17). On attend avec impatience que M. **CERISIER** démontre ce scénario.

Le contenu du dossier informe le lecteur qu'il existe une forte pollution par le dioxyde d'azote. En, prenant comme limite une distance de 50 m avec la route nationale. Or, c'est cette valeur qui a été retenue par une récente étude canadienne pour affirmer qu'il existe une prévalence de déclenchement des maladies d'Alzheimer de Parkinson chez les personnes qui demeurent dans une zone comprise entre ce seuil et la chaussée à fort trafic de circulation.

Les risques psycho-sociaux liés au transfert forcé de la population ne sont pas abordés. Pourtant un tel déplacement imposé entraîne la disparition des liens de voisinage, voire de dislocation familiale. Ou pire....

LA TOILE 18-6-17 (4/8)

U c

L'EPA admet que le réseau de collecte des eaux usées (18), dont la gestion est confiée au SYAGE, présente des dysfonctionnements. Il a en fait été mal conçu. On attend à ce sujet de connaître la position de Mme **VEYRUNES**, conseillère territoriale chargée du domaine. Comme d'ailleurs celles de Mme **BOUSSON** et de M. **HENRY**, adjoints au maire, qui représentent l'EPT (et donc les Villeneuvois) au sein de cet EPCI.

M. **FAVIER** ignore le risque lié à la présence du dépôt SPVM (19), exploité à Villeneuve le Roi. Il est pourtant situé à environ 2,5 km du centre ville, et classé Seveso. En cas de catastrophe... Cette attitude semble être destinée à éviter que les futurs acquéreurs de logements neufs hésitent à investir. L'image.

Le contenu du dossier indique qu'il existe une antenne de la Sécurité Sociale. Implantée dans l'îlot Pasteur (20), celle-ci a fermé définitivement ses portes en 2014. L'immeuble est maintenant la propriété d'un promoteur immobilier, la société AIGO.

Il rappelle aussi que les rives de la Seine et ses abords sont soumis à des servitudes imposées par le PPR de la prise d'eau de l'entreprise Eau de Paris, implantée à Orly (21). En oubliant le PPR prescrit par la présence de prélèvements en Seine de l'unité de potabilisation exploitée par le SEDIF (22) à Choisy le Roi.

Bizarrement, M. **FAVIER** indique qu'il existe une ligne ferroviaire appartenant à la RATP (?). Alors que cet EPIC n'exploite aujourd'hui qu'une desserte routière digne sous le numéro 182 (23). A moins que l'élu n'anticipe le résultat de la mise en concurrence à terme organisée par le CRIF, afin, par appel d'offres, de sélectionner un exploitant pour les lignes de RER. On sait d'ailleurs que la RATP est candidate. La prémonition ?

Très sérieusement, l'EPA rappelle que le quartier a fait l'objet de plusieurs OPAH, opérations destinées à aider les propriétaires à financer la réhabilitation de leur patrimoine. Avec un résultat plutôt médiocre. Il n'évoque pas le rôle des marchands de sommeil, qui n'hésitent pas à louer des caves, des garages et des couloirs à des tarifs prohibitifs....

Le projet de création d'un nouveau pont routier sur le fleuve, évoqué en 2010 dans la révision (elle n'a pas été approuvée) du SDRIF (24), vient d'être remis d'actualité par le **maire de Villeneuve le Roi**. En rive droite, il aboutirait dans le quartier de la Grille, et de ce fait mettrait en cause, en raison de la réalisation des voiries d'accès, l'opération de construction de logements prévue à cet endroit par M. **MARCHAND**, vice-président de l'EPT chargé de l'aménagement. Cette proposition de nouveau franchissement n'est pas signalée par l'EPA ORSA. Un oubli ?

La place Saint Georges devrait accueillir le foyer Jean Cocteau, transféré depuis le site bien connu des Villeneuvois (avenue Carnot). Fait inquiétant, le lieu devrait être aménagé pour faciliter la circulation. Par de tels propos, M. **FAVIER** montre qu'il est favorable au tout routier, au détriment de l'utilisation des TC.

Le contenu du dossier révèle que la totalité de l'îlot Dazeville (là où se trouve le supermarché à l'enseigne Contact) sera acquise en 2016. On est loin de cette date, puisque l'enquête parcellaire préalable à tout transfert de titre de propriété, se déroule simultanément avec l'enquête « eau ».

Pour l'EPA, les services implantés au voisinage de l'hôtel de ville devraient avoir eux aussi déménagé depuis 1 an. Une telle déclaration est révélatrice d'un profond manque de compétence des

LA TOILE 18-6-17 (5/8)

Mme **BOUSSON**, adjointe PS déléguée au domaine social, apparaît transparente quant à proposer des solutions face à une telle dérive, qui hypothèque lourdement le cadre de vie des générations futures.

Surtout que, depuis le 12 juillet dernier, le Conseil d'Etat, saisi par les écologistes, a mis en demeure d'agir le **ministre de la transition écologique**, au sujet de la concentration de l'air en particules PM₁₀ et en dioxyde d'azote (3).

Les riverains de la RN 6 (4), comme les habitants de l'immeuble qui abritera la médiathèque, et les agents territoriaux qui seront affectés au pôle administratif, apprécieront cette situation. Dans le dernier cas, le personnel municipal devra travailler dans un endroit insalubre !

L'enquête en cours est indépendante de celle qui s'est achevée il y a quelques jours. Elle concernait des expropriations dans l'îlot Dazeville. A Villeneuve, la spéculation foncière a de l'avenir...

Les écologistes ont toujours dénoncé le choix de M. **KNOPFER**, notamment en ce qui concerne l'absence de vision globale relative à la réhabilitation de l'ensemble du tissu urbain du centre-ville. De plus, aucune étude de marché n'a jamais été publiée, afin de justifier la demande de construction de logements en accession à la propriété. Le coût d'acquisition de ces appartements n'a jamais été rendu public.

Le long de la route nationale, entre la rue de la Marne et l'avenue Carnot, la volonté de la municipalité d'implanter de l'habitat et des bureaux est un choix révélateur d'une incapacité d'anticiper la situation sanitaire. Et aussi d'adopter une politique rétrograde, en ce qui concerne la scolarisation des enfants, car rien n'est actuellement prévu, et l'adaptation du réseau EU (5), comme au

24
sujet des effets de l'augmentation de la circulation routière.

Dans le cadre de l'enquête spécifique à l'eau, divers avis ont été reçus par M. le **préfet**.

Les travaux de réalisation des fondations des immeubles à construire, en remplacement de ceux existants, à détruire, nécessiteront un rabattement de la nappe, et par conséquent, un pompage, les eaux d'exhaure étant rejetées dans la Seine (6) et dans l'Yerres (7), rivière classée en raison de son intérêt écologique. On ne connaît pas les servitudes imposées par cette distinction.

L'ONEMA, devenu depuis le 1^{er} janvier 2017 l'AFB, a par conséquent exprimé une position annexée au dossier d'enquête. Et donc consultable par les Villeneuvois soucieux de défendre leur cadre de vie. Et notamment par M. **DUTHEIL**, adjoint au maire délégué à l'environnement et PRPDE.

La lecture de ce document n'est pas équivoque : son contenu souffre d'insuffisance. Il a été réalisé par la SAFEGE à la demande de l'EPA, présidé par M. **FAVIER**. On reconnaît là la marque de cette personnalité et de Mme le **maire**, membre de la gouvernance de cet établissement.

La gestion de la ressource en eau souterraine et de surface est assurée grâce au contenu du SDAGE (8). La surface atteinte par la ZAC, et donc partiellement imperméabilisée, représente une valeur de 3 ha.

Dans son intervention, l'ONEMA explique que le contenu du dossier d'enquête manque lourdement de précisions, quant à la description du milieu aquatique, en rive droite. C'est celui qui sera atteint par le projet qui entraînera une modification de la morphologie de la berge, sur une longueur d'environ 70 m. La reconfiguration...

20-7-17

NC

des objectifs de résultats. En aval de ces exutoires, la qualité des sédiments devra être contrôlée. Comme leur dépôt.

La présence de l'émissaire (14) de rejet EU reliant la station de relèvement de Crosne à la Seine n'est pas évoquée. Il appartient au SIAAP, mais ne semble plus être en service.

La seconde partie de l'intervention de l'ONEMA concerne les dispositions envisagées par l'EPA après la réalisation des travaux. Le milieu aquatique devra être surveillé, en conformité avec les obligations contenues dans le SAGE (15) de l'Yerres. Un suivi est donc indispensable, surtout après les premières crues, et près des points alors supprimés de rejets des eaux d'exhaure, en ce qui concerne les invertébrés.

En particulier l'effort devra cibler la conservation de la biodiversité, thème considéré comme prioritaire par le **ministre de la transition écologique**. Alors que le sujet, à l'image de la situation offerte à Villeneuve Triage, ne semble pas motiver M. **FAVIER**. Même quand les espèces menacées sont protégées par des traités internationaux.... Le **président de l'EPA ORSA** confirme ici son mépris pour tout ce qui concerne la qualité de la vie de ses administrés.

Selon le maître d'ouvrage, le traitement appliqué à la berge permettra de la stabiliser (?). La description de l'état futur est déclarée irrecevable, tant au niveau floristique que de l'enrochement. Les données sont proclamées comme incohérentes. Des précisions sont indispensables, en particulier pour créer des abris pour la faune et pour éviter la migration des sédiments.

M. **FAVIER** présente ici une caricature de dossier. Il sait pourtant que les écologistes, hors EELV, sont réactifs. En rendant public un document incomplet, il se moque aussi de M. **CERISIER**. Aucun scénario n'est présenté en cas

d'abandon de la ZAC, et donc des travaux. Avec les conséquences pour les contribuables.

L'ONEMA conclut en résumant les manques importants. Visiblement, le rédacteur du dossier, le bureau d'études de la SAFEGE, ne dispose pas de cadres compétents. Ses responsables auraient pu solliciter les associations spécialisées dans la protection de l'environnement, ainsi que M. **DUTHEIL**. Pour l'office, le niveau de précision à atteindre doit être beaucoup plus élevé que celui présenté. Par exemple au niveau de la stabilité des berges.

On peut regretter qu'aucune information ne soit fournie au sujet de l'ICU que constitue le centre-ville, et des effets sanitaires qu'il forme en lien avec l'eau. Et aussi sur la volonté de l'aménageur de créer un parc de stationnement souterrain place du Lavoir. Ce qui aura des conséquences, en ce qui concerne la nappe.

Un tel contexte révèle une fois de plus la nécessité d'ouvrir le débat très en amont de la date de début de l'enquête publique, c'est-à-dire lorsque le projet soumis à la procédure de consultation demeure encore inachevé. Et donc modifiable. A moins qu'ici, suite à une intervention de M. le **préfet**, la solution adoptée tienne plus à du rafistolage, c'est-à-dire à une reprise du contenu des dossiers antérieurement soumis à enquête. Le copié-collé....

A ce jour, M. **DUTHEIL** ne s'est pas dérangé. Seul M. **HENRY** a rencontré le commissaire enquêteur. Lors d'une prochaine séance de l'assemblée communale, tous deux pourront présenter des explications sur les insuffisances avérées du dossier d'enquête. Mme de **FICQUELMONT** seule conseillère municipale domiciliée dans la zone concernée par la procédure, devrait bientôt prendre position. Ses administrés peuvent

Suite page 26 →
nc

